

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01321
Numéro SIREN : 840 465 066
Nom ou dénomination : A M DABEBO

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2020 sous le numéro de dépôt A2020/000372

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULON**

Dénomination : A M DABEBO
Adresse : 195 rue Pierre Loti Bâtiment C 83140 Six-fours-les-
plages -FRANCE-

n° de gestion : 2018B01321
n° d'identification : 840 465 066

n° de dépôt : A2020/000372
Date du dépôt : 14/01/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 10/01/2020
Non rémunération de M. MELLONI Alberto en
qualité de président jusqu'au 31/12/2020



701162

A.M DABEBO
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 195 Rue Pierre Loti Bat. C
83140 SIX FOURS LES PLAGES
840465066 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le dix janvier,
A 11 heures,

Les associés de la société A.M DABEBO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 195 Rue Pierre Loti Bat. C 83140 SIX FOURS LES PLAGES, sur convocation orale faite à chaque associé.

Sont présents :

- | | |
|---|-----------------|
| - Monsieur Alberto MELLONI, titulaire de
nominatives ordinaires en pleine propriété, | 99 actions |
| - Madame Marion CATTENOT, titulaire de
nominative ordinaire en pleine propriété, | 1 action |

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alberto MELLONI, président.

Madame Marion CATTENOT est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rémunération du Président pour l'année 2020,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Alberto MELLONI, président, ne percevra aucune rémunération pour l'année 2020. *SV. u 31/12/2020*

Il pourra cependant, prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Alberto MELLONI



Le secrétaire
Marion CATTENOY



A.M DABEBO
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 195 Rue Pierre Loti Bat. C
83140 SIX FOURS LES PLAGES
840465066 RCS TOULON

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JANVIER 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Alberto MELLONI, président, ne percevra aucune rémunération pour l'année 2020.

Il pourra cependant, prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alberto Melloni', written over a horizontal line.